

CAS groupe de travail SwissBolt

Check-list nature et environnement pour le rééquipement des voies

Nom du/ de la rééquipneur/euse:: Nom du site / de la voie / canton:

Catégories de projet:

Cat 1 REEQ: Rééquipement (et év. ouverture d'un petit nombre de nouvelles voies dans des secteurs d'escalade déjà existants)

Cat 2 REEQ: Rééquipement majeur (et év. ouverture partielle), dont on s'attend à ce qu'ils conduisent à une forte croissance de fréquentation)

		Cat 1 REEQ	Cat 2 REEQ
Acceptation locale			
1	Les ouvreurs ou grimpeurs locaux et les sections locales du CAS ont été contactés au préalable, dans la mesure du possible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Le/ la propriétaire foncier a été contacté.		<input type="checkbox"/>
Dispositions de protection / compatibilité avec le respect de la nature			
3	Les dispositions de protection en vigueur (p.ex. interdictions saisonnières, interdictions d'ouvrir de nouvelles voies, périodes de protection de zones de tranquillité (www.zones-de-tranquillite.ch), accords régionaux) et des recommandations saisonnières sont prises en compte lors du rééquipement et de l'ouverture. Informations p.ex. sur le portail des courses du CAS . Avant passer à l'étape 4, s'informer auprès des sections locales du CAS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Les démarches nécessaires concernant la compatibilité avec le respect de la nature sont effectuées avec les autorités (p.ex. garde-forestier, garde-faune, office cantonal de l'environnement etc.) >> Il n'est pas possible de formuler ce critère de manière universel pour toute la Suisse. Il est important de prendre en compte les spécificités régionales. Le domaine Cabanes et Environnement du CAS renseigne et peut transmettre des contacts. Une démarche directe avec les interlocuteurs locaux par l'ouvreur est souvent mieux ciblée. Si de nouvelles restrictions sont envisagées : informer les sections locales et l'association centrale du CAS et planifier la suite du processus ensemble.		<input type="checkbox"/>
5	Les démarches nécessaires concernant la protection des géotopes sont effectuées en accord les autorités. Plus d'informations est en préparation.		<input type="checkbox"/>
Mise en œuvre / information			
6	Sauf impératifs de sécurité, on préfère l'installation de moulinettes ou de pistes de rappel. >> Ainsi, on peut éviter de quitter la voie par les sommets des falaises (souvent d'une grande valeur écologique et sensibles), et il n'y pas besoin de créer des itinéraires supplémentaires pour la descente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Eviter les falaises fortement boisées. Limiter le nettoyage au minimum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Si nécessaire, utiliser un marquage discret, mais bien visible, pour l'accès et la descente (p.ex. cairns) ainsi que pour l'itinéraire de la voie, pour éviter la création de plusieurs chemins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Lorsque des interdictions sectorielles / saisonnières ont été définies, Informer de manière appropriée les partenaires (CAS pour le portail des courses , l'auteur des topos d'escalade ou sur place sur des panneaux).		<input type="checkbox"/>